

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le SAMEDI 5 FÉVRIER, à 09 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 08).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 09 h 08, pendant l'appel), Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 11, après l'appel), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(toute la durée de la séance)	par Jacques LOWINSKY
Marylise ISIDORE		par Nouria RAHA
Claudette CLAIN	(à compter de son départ, à 11 h 52, au rapport n° 22/1-019)	par Christelle HASSEN
David BELDA		par Brigitte ADAME
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Ibrahim DINDAR
Raihanah VALY	(toute la durée de la séance)	par Audrey BÉLIM
Jean-Régis RAMSAMY		par Jean-Pierre HAGGAI
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Noela MÉDÉA MADEN
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « CCAS »			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	22/1-012
Thématique « culturel »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
- Aurélie MÉDÉA	délégués / ville	CROUS	
- Jean-Max BOYER			
Thématique « éducation populaire »			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	ARCHÉS-OI	
- Jacques LOWINSKY	lien de parenté	Lokal de la Source	
- Sonia BARDINOT	déleguée / ville	CAUE	
Thématique « handicap / intégration / discrimination »			
- Gilbert ANNETTE	lien de parenté	ANVPR	
Thématique « insertion »			
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	AMAJEVIR	
- Aurélie MÉDÉA	lien de parenté	Kréolide	
(1) <i>Philippe NAILLET</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	lien de parenté	ADRIE	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégués / ville		
(2) <i>Raihanah VALY</i> (mandataire : Audrey BÉLIM)			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
Thématique « prévention »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	CAP	
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	Prévention PÉI	
Thématique « projet éducatif global »			
- Aurélie MÉDÉA	partenaire	ARCV	
- Christelle HASSEN	membre	Vivancia océan Indien	

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
Thématique « sports »			
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/1-012
- Geneviève BOMMALAIS	vice-présidente	ADÉSC	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	président	CRGSH	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
- Marie-Anick ANDAMAYE	déléguée / ville	SPL ÉDDEN	22/1-025
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-034
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	22/1-035
- Éric DELORME	délégués / ville	ADIL	22/1-036
- Julie LALLEMAND			
- Gérard FRANÇOISE	(à titre personnel : protection fonctionnelle)		22/1-046

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion	AMAJEVIR	Association des Métiers de l'Animation et des Jeux vidéo de la Réunion
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale nord	...PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien
CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap	OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL ÉDDEN	Société publique locale « Écologie et Développement durable des Espaces naturels »	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement

(1) et (2) *absents à la séance*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 09 h 08	pendant l'appel
Claudette CLAIN	arrivés à 09 h 11	après l'appel
Michel LAGOURGUE		

→ voir page suivante

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE (suite)

Stéphane PERSÉE	sorti à 10 h 46	au rapport n° 22/1-007
	revenu à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Éricka BAREIGTS	sortie à 10 h 49	au rapport n° 22/1-008
	revenue à 10 h 54	au rapport n° 22/1-009
Yassine MANGROLIA	sorti à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenu à 11 h 03	au rapport n° 22/1-010
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 10 h 56	au rapport n° 22/1-009
	revenue à 11 h 12	au rapport n° 22/1-012
Gérard FRANÇOISE	sorti à 11 h 33	au rapport n° 22/1-014
	revenu à 11 h 43	au rapport n° 22/1-017
Claudette CLAIN	partie à 11 h 52	au rapport n° 22/1-019 en laissant procuration à Christelle HASSEN
Audrey BÉLIM	sortie à 12 h 06	au rapport n° 22/1-023
	revenue à 12 h 13	au rapport n° 22/1-025
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 12 h 14	au rapport n° 22/1-026
	revenue à 12 h 20	au rapport n° 22/1-027
Jean-François HOAREAU	sorti à 12 h 51	au rapport n° 22/1-039
	revenu à 12 h 54	au rapport n° 22/1-040

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 11 FÉVRIER 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 41 sur 55.

OBJET **Communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Conseil municipal au titre de l'année 2021**

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le code général des collectivités territoriales (article L. 2123-24-1-1) la communication annuelle aux conseillers municipaux, et avant l'examen du budget de la commune, d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat (...) ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Dans ce sens, je vous propose l'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au niveau du conseil municipal, au titre de l'année 2021.

L'état annuel des indemnités des élus ne donne lieu ni à délibération, ni à débat.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Conseil municipal au titre de l'année 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le RAPPORT N° 22/1-005 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal au titre de l'année 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MAIRIE DE SAINT-DENIS		CINOR		SIDELEC		TERRITOARTS			NORDEV			SODIPARC			SPL OPE			SPL AVENIR REUNION		
	Fonctions	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2021	Fonctions	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2021	Fonctions	REMUNERATION CUMULEE 2021 (1)	Fonctions	JETON DE PRESENCE (2)	REMUNERATION BRUTE CUMULEE 2021	Fonctions	JETON DE PRESENCE (3)	REMUNERATION BRUTE CUMULEE 2021 (4)	Fonctions	JETON DE PRESENCE (5)	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2021	Fonctions	JETON DE PRESENCE (6)	INDEMNITE BRUTE CUMULEE 2021	Fonctions	JETON DE PRESENCE	
BAREIGTS Ericka	Maire	78 258,60	Députée Communautaire	2 800,32																	
HOAREAU Jean-François	1er Adjoint	28 062,00	Député Communautaire	5 250,60						Administrateur	1 150,00									Administrateur	1 000,00
ADAME Brigitte	2ème Adjoint	28 062,00	6ème Vice Présidente	19 686,60				Administrateur	1 500,00											Administrateur	300,00
MARCHAU Jean-Pierre	3ème Adjoint	28 062,00	7ème Vice-président	19 686,60																	
PONTALBA Julie	4ème Adjoint	28 062,00	15ème Vice-présidente	19 686,60																	
FRANCOISE Gérard	5ème Adjoint	28 062,00	Député Communautaire	5 250,60									PDG		62 000,00						
ORPHE Monique	6ème Adjoint	28 062,00	Députée Communautaire	5 251,92						PDG		27 600,00									
DINDAR Ibrahim	7ème Adjoint	28 062,00	Député Communautaire	4 985,28																	
TURPIN Dominique	8ème Adjoint	28 062,00	Député Communautaire	5 250,60																	
MANGROLIA Yassine	9ème Adjoint	28 062,00	Député Communautaire	5 250,00																	
BARDINOT Sonia	10ème Adjoint	28 062,00																			
LOWINSKY Jacques	11ème Adjoint	28 062,00	1er Vice-Président	19 686,00						Administrateur	385,00										
ANDAMAYE Marie-Annick	12ème Adjoint	28 062,00								Administrateur	2 000,00										
ANNETTE Gilbert	13ème Adjoint	28 062,00	3ème Vice-président	19 686,60																	
ISIDORE Marylise	14ème Adjoint	28 062,00																			
PERSEE Stéphane	15ème Adjoint	28 062,00																		Administrateur	300,00
CLAIN Claudette	16ème Adjoint	28 062,00																			
BOMMALAIS Geneviève	1er Adjoint de Quartier	28 062,00	9ème Vice-Présidente	19 068,00																Administrateur	300,00
KICHENIN Virgile	2e Adjoint de Quartier	28 062,00	Député Communautaire	5 250,60				Administrateur	1 000,00					Administrateur	2 000,00						
MAGAMOOTO Karel	3e Adjoint de Quartier	28 062,00	Députée Communautaire	5 250,60																	
BELDA David	4e Adjoint de Quartier	28 062,00	Député Communautaire	2 786,88						Administrateur	2 000,00										
ANILHA Fernande	5e Adjoint de Quartier	28 062,00	Députée Communautaire	5 250,60																	
HASSEN Christelle	Conseiller municipal	10 740,60																			
DELORME Eric	Conseiller municipal	10 740,60					Vice Président	4 176,00	Administrateur	2 000,00											
JAVEL François	Conseiller municipal	10 740,60	Député Communautaire	2 800,32									PDG		61 999,92						
PAYET Jacqueline Mose	Conseiller municipal	6 645,39																			
RAHARINOSY Joëlle	Conseiller municipal	10 740,60	Députée Communautaire	2 800,32																Administrateur	300,00
NAILLET Philippe	Conseiller municipal	3 500,40																			
FONTAINE Erick	Conseiller municipal	10 740,60	10ème Vice-président	19 686,60																	
LAKIA-SOUCALIE Jean-Claude	Conseiller municipal	10 740,60																			
KICHENAMA Guillaume	Conseiller municipal	10 740,60																			
POLEYA Jean-Alexandre	Conseiller municipal	10 740,60												Administrateur	2 500,00						
CHEUNG LUNG Gérard	Conseiller municipal	10 740,60																			
BEAUMIER Christèle	Conseiller municipal	10 740,60																			
THOMAS Benjamin	Conseiller municipal	10 740,60	13ème Vice-président	14 016,84																	
CLAIN Alexandra	Conseiller municipal	10 740,60											Administratrice	385,00							
VALY Raihanah	Conseiller municipal	10 740,60																			
RAHA Nouria	Conseiller municipal	10 740,60																			
LALLEMAND Julie	Conseiller municipal	10 740,60	Députée Communautaire	5 250,60																	
MEDEA Aurélie	Conseiller municipal	10 740,60	Députée Communautaire	5 250,60																	
BOYER Jean-Max	Conseiller municipal	10 740,60																		Administrateur	300,00
BELIM Audrey	Conseiller municipal	10 740,60	12ème Vice-Présidente	19 068,00																PDG-	43 200,00
MALAYANDY Véronique (POUNOUSSAMY)	Conseiller municipal	10 740,60	Députée Communautaire	5 904,00																	
RITOU Xavier-Jonathan	Conseiller municipal	1 581,25																			
RAFFINI Mathieu	Conseiller municipal	10 740,60	Député Communautaire	2 800,32																	
HAGGAI Jean Pierre	Conseiller municipal	2 985,06																			
ZANEGUY Alain	Conseiller municipal	3 500,40	Député Communautaire	2 800,32																	
MEDEA Noela	Conseiller municipal	3 500,40	Députée Communautaire	2 800,32																	
LAGOURGUE Michel	Conseiller municipal	3 500,40																			
BABEF Corinne	Conseiller municipal	3 500,40	Députée Communautaire	2 800,32																	
ROBERT Dider	Conseiller municipal	3 500,40	Député Communautaire	2 800,32																	
RAMSAMY Jean-Régis	Conseiller municipal	3 500,40																			
GANY Haroun	Conseiller municipal	3 500,40	Député Communautaire	2 800,32																	
YENG-SENG Wanda	Conseiller municipal	0,00																			
BEGUE Vincent	Conseiller municipal	3 500,40																			
ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia	Conseiller municipal	3 500,40																			

(1) SIDELEC Le Vice-Président perçoit une rémunération mensuelle brute de 394€
(2) SPL TERRITO ARTS Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an
(3)- SEML NORDEV Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an
(4)- SEML NORDEV Pour le PDG sa rémunération mensuelle est de 5 166,66 brute mensuelle
(5)- SODIPARC Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 500 euros par séance (présence effective) dans la limite de 2500 euros par an
(6)- SPL OPE Les administrateurs perçoivent des jetons de présence d'un montant de 100 euros par séance (présence effective) dans la limite de 500 euros par an